Siège social : MAYENNE - Z.A. de l'Huilerie - 142, rue Thomas A. Édison - BP 40074
53102 MAYENNE CEDEX - Tél. 02 43 00 45 44
E-mail : accueil.mayenne@sodefi-audit.fr

Thierry MARTEAU
Sylvie LESTIC
Commissaires aux Comptes
Experts comptables

EURL HFBJ Holding Financière Boin Jérôme

6 rue du Maine

53320 SAINT CYR LE GRAVELAIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Rapport du Commissaire aux apports sur la valeur de l'apport

Société bénéficiaire : EURL HFBJ Holding Financière Boin Jérôme

Apport de parts sociales de la SARL ABC METALLERIE

Monsieur,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société EURL HFBJ Holding Financière Boin Jérôme en date du 29 décembre 2023 concernant l'apport en nature devant être effectué par Monsieur Jérôme BOIN dans le cadre de la constitution de cette société, nous avons établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu aux articles L.225-8 du Code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le projet de traité d'apport de titres, préparé le 25 janvier 2024. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire des apports. Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous vous prions de trouver, ci-après, nos constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports.
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports.
3. Conclusion

1 – Présentation de l'opération et description de l'apport

1.1 – Contexte et objectif de l'opération

Le présent apport de titres est envisagé par Monsieur Jérôme BOIN, lors de la constitution de l'EURL HFBJ Holding Financière Boin Jérôme. Cette opération est réalisée afin de constituer une holding patrimoniale.

1.2 – Présentation des parties en présence

1.2.1 Personne physique apporteuse

Monsieur Jérôme BOIN
Né le 26 février 1986 à Laval,
Demeurant à SAINT CYR LE GRAVELAIS (53320) – 6 rue du Maine.

1.2.2 Société bénéficiaire des apports

La société bénéficiaire de l'apport sera la société HFBJ Holding Financière Boin Jérôme, société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant principalement pour objet les activités de holding. L'associé unique est Monsieur Jérôme BOIN.

L'EURL HFBJ Holding Financière Boin Jérôme, au capital social de 400 000 €, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de LAVAL. Son siège social est au 6 rue du Maine – 53320 SAINT CYR LE GRAVELAIS.

La société a pour objet notamment en France et à l'étranger :

- La prise d'intérêts ou de participations dans toutes sociétés ou entreprises industrielles, commerciales, financières, de service, immobilières ou autres, par voie de création de sociétés ou d'entreprises nouvelles, françaises ou étrangères, d'apports, de souscription, d'achat de titres, de droits sociaux, fusion, association en participation, syndicat de garantie ou autrement ;
- La gestion de ces intérêts et participations par voie d'achat, d'échange, de vente ou d'arbitrage ainsi que la réalisation de toutes opérations financières ou juridiques nécessaires ;
- Le management de ses filiales et sociétés liées, et la réalisation de toutes prestations en matière d'assistance, notamment à la gestion administrative, financière, commerciale, industrielle et technique des entreprises ; l'exécution de tous mandats sociaux ou autres;
- L'acquisition, l'administration et la gestion par tous moyens, de tous biens et droits, mobiliers ou immobiliers ;
- Conformément à l'article L. 511-7 I 3° du Code monétaire et financier, la réalisation de toutes opérations de trésorerie, quelle qu'en soit leur nature (prêt, avance en compte courant, cautionnement…) et quelle qu'en soit leur durée (court, moyen, long terme) au profit exclusivement de sociétés ayant avec la société, directement ou indirectement, des liens de capital conférant à la société un pouvoir de contrôle effectif sur les sociétés au profit desquelles sont réalisées ces opérations, outre la réalisation de prestations d'animation de groupe de sociétés ;
- La réalisation d'études et prestations intéressant les entreprises commerciales et industrielles, la prospection de clientèle pour le compte de tiers, la gestion des achats et approvisionnements, la réalisation de formations et, d'une façon générale, la réalisation de toutes opérations de nature à assurer le développement de ces entreprises ainsi que le conseil en organisation et gestion d'entreprise ;

– Et, plus généralement, toutes opérations civiles, commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'objet ci-dessus ou à tous autres objets complémentaires, connexes ou similaires de nature à favoriser le développement de la Société.

1.2.3 Société SARL ABC METALLERIE dont les titres sont apportés

La société SARL ABC METALLERIE, dont les titres sont apportés par Monsieur Jérôme BOIN, a été constituée par acte sous seing privé en date du 14 septembre 2010 sous forme de Société par Actions Simplifiée. Suivant délibération en date du 26 décembre 2012, l'associé unique a transformé cette société en Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée, à compter du 1er janvier 2013. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LAVAL, sous le numéro 525 304 911. Le capital social de 10 000 € est divisé en 500 parts sociales de 20 €uros de valeur nominale chacune.

La société a pour objet notamment en France et à l'étranger :

– La vente, l'entretien, la réparation, la fabrication en serrurerie métallerie, acier, aluminium, inox ainsi que toutes activités annexes ou complémentaires ;
– Le conseil en serrurerie métallerie ;
– L'achat, la vente, l'édification, la prise à bail, la concession, l'exploitation sous toutes ses formes de tous immeubles, entrepôts, fonds de commerce et d'industries similaires ou connexes, toutes participations dans semblables entreprises ;
– La création, l'acquisition et l'exploitation sous toutes ses formes directes et indirectes de tous brevets se rapportant à son objet ;
– La prise d'intérêts par voie d'apport, fusion, participation, souscription d'actions, de parts ou d'obligations, ou de toute autre manière dans toutes entreprises ou sociétés se rattachant à son objet social et en général, dans toutes entreprises, commerces ou travaux pouvant apporter une clientèle à son activité sociale ou favoriser les affaires dans lesquelles elle-même ou des filiales auraient des intérêts ;
– Et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou simplement susceptibles de favoriser le développement ou l'extension des affaires de la société en France ou à l'étranger ;
– Et, plus généralement, toutes opérations pouvant directement ou indirectement se rattacher à l'objet social ci-dessus énoncé et le rendre plus rémunérateur, que ces opérations soient financières, mobilières, ou immobilières, sans rien excepter.

1.3 – <u>Description de l'opération</u>

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées, de façon détaillée, dans le projet de « TRAITE D'APPORT DE TITRES».

Elles peuvent se résumer comme suit :

Monsieur Jérôme BOIN apportera à la société HFBJ Holding Financière Boin Jérôme :
- 500 parts sociales qu'il détient de la société ABC METALLERIE.
  Soit la totalité des parts composant le capital social.

L'opération prendra effet dès la constitution de la société. L'apport bénéficiera du régime du report d'imposition prévu par l'article 150-0 B ter du Code Général des Impôts.

Rémunération de l'apport :

En contrepartie de cet apport évalué à 400 000 euros, il sera créé 4 000 parts sociales de la société d'une valeur nominale égale à 100 € chacune, attribuées à Monsieur Jérôme BOIN.

1.4 – Présentation de l'apport

1.4.1 Les biens apportés

L'apport en nature réalisé porte sur 500 parts sociales, dans la société ABC METALLERIE, société à responsabilité limitée - EURL, au capital de 10 000 euros, située ZA des Mesliers – 53320 SAINT CYR LE GRAVELAIS, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LAVAL sous le numéro 525 304 911.

Les 500 parts sociales apportées constituent la totalité du capital social.

Les parts sociales de la société ABC METALLERIE ont été évaluées sur la base d'un document établi par l'Expert-Comptable de la société, FIGECAL, à un montant 800 € par action en pleine propriété.

2 – Diligences et appréciation de la valeur de l'apport

2.1 – Présentation des diligences mises en œuvre

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, relatives à cette mission :

- échanges avec les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées,
- vérification de la pleine propriété des titres apportés avec la confirmation de l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant,
- consultation des documents juridiques et financiers concernant la vie sociale,
- prise de connaissance de l'activité de la société apportée au regard de différents documents comptables arrêtés au 31 aout 2023,
- examen des approches d'évaluation mises en œuvre par les parties,
- vérification jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'évènements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports.

Nous vous rappelons que ces normes ne correspondent ni à un audit, ni à un examen limité.

Notre opinion est exprimée à la date du présent rapport.

2.2 - Appréciation de la valeur de l'apport

La valeur de l'apport retenue est de 400 000 €, correspondant à l'apport en nature d'une valeur de 400 000 € de Monsieur Jérôme BOIN dans le capital de la société ABC METALLERIE. Cette valorisation de la société ABC METALLERIE est déterminée par les parties à l'aide d'une estimation faite par le cabinet comptable.

Dans le cadre de notre mission, nous avons vérifié l'adéquation de la valeur retenue avec celle

résultant des méthodes de valorisation traditionnelles : patrimoniales, et autres.

Plus particulièrement, nous avons considéré qu'il convenait de valoriser la société en priorité suivant des approches fondées sur une combinaison de méthodes, intégrant la capacité de l'entreprise à générer des bénéfices. En effet, l'opération s'inscrit dans un contexte de réorganisation, à la suite de laquelle le fonctionnement et l'organisation seront maintenus. Nous avons pris connaissance et vérifié les principaux éléments de détermination des méthodes.

3 – Conclusion

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport en nature retenue s'élevant à une valeur de 400 000 € n'est pas surévaluée et en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature.

Fait à Mayenne,
Le 1er février 2024.

SODEFI AUDIT
Commissaire aux apports
Membre de la Compagnie Régionale d'Ouest-Atlantique

Signé électroniquement le 01/02/2024 par
Sylvie Lestic

Commissaire aux comptes